



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 novembre 2014

Convocation du 20.11.2014

affichage du 20.11.2014

Le 27 novembre 2014 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 20 novembre 2014 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. AUBERT Benoît, M. CAIRE Dominique, M. DERUELLE Thibaut, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, Mme POLO Isabelle, M. MASSON Jean-Paul, Mme ADENOT Florence, Mme FOLLEA Valérie, M. TREPOST Hervé

Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire

Le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or a procédé au lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal près en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

décide d'accepter la proposition suivante :

CNP, assureur, et Gras Savoye, gestionnaire du contrat et des prestations

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

- Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les évènements assurés sont le décès, l'accident de service et la maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), la maladie de longue durée et la longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), la maternité, l'adoption et la paternité.

La formule de franchise et le taux de cotisation retenu est pour l'ensemble des risques précédemment cités : une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,50 %

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension, de la nouvelle bonification indiciaire et des charges patronales,

- le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Devis de replantation

Mr le Maire indique que la dernière vente des peupliers avait rapporté 7 600 €.

Au vu de cette information, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les devis de l'entreprise GEAY pour la replantation de peupliers (environ 340 plants) avec fournitures de manchons plastique sur les parcelles ZB 91 93 et 94. pour 4 274.00 € H.T. et de l'ONF pour la maîtrise d'œuvre des travaux de replantation, pour 310 € H.T.

Proposition de réglementation de la circulation

Mr le Maire indique que pour des raisons de sécurité, il souhaiterait mettre la rue Corne en sens unique. Après en avoir débattu, certains conseillers sont défavorable à cette décision et sollicite l'organisation d'un sondage auprès des habitants avant que le Conseil Municipal ne prenne sa décision.

Mr le Maire propose de limiter la vitesse sur le chemin de la prairie à 20 km/h afin de limiter sa dégradation. Le Conseil Municipal donne son accord et décide de prévoir l'acquisition des panneaux de signalisation correspondants au budget 2015.

Organisation de Noël

Le Conseil Municipal trouve les colis de chez GAMM VERT trop chers et demande à Mme LONJARET de voir si d'autres enseignes n'auraient pas des colis plus garnis à prix équivalent.

Questions diverses

- Abandon demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de Mr PATRIAT pour les travaux de voirie rue du Tertre, mais renseignements pris, le dossier ne peut être envoyé que fin janvier 2015 ce qui veut dire que les travaux de la rue du Tertre devront être retardé en attendant l'accord de subvention.

Monsieur le Maire indique qu'il vaudra mieux solliciter la subvention sur un autre dossier, le Conseil Municipal donne son accord.

- Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien embauché par Domicile Service.

Mr le Maire indique que le contrat signé avec Domicile Service pour la mise à disposition d'un agent d'entretien à raison de 2 h par semaine arrive à expiration le 31.12.2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler le contrat dans les mêmes conditions.

- Mise en place d'un site internet pour la Commune.

Mr le Maire indique que dans le cadre de l'adhésion à e-bourgogne la commune dispose de la possibilité de mettre en place un site internet.

La mise en place d'un tel site nécessite du travail de collecte d'informations, de rédaction, de mise en page, et par la suite, il faut veiller pour que le site garde de l'intérêt, à ce que les informations soient régulièrement mise à jour et complétées. Mr le Maire souhaite savoir si un ou plusieurs conseillers sont intéressés pour s'occuper de la création et du suivi de ce site. Sachant la formation des personnes à l'utilisation du site, est incluse dans le montant de l'adhésion que paie la commune chaque année au gip e-bourgogne.

Mr GARREAU indique qu'il est intéressé.

- Organisation du 14 juillet 2015

Le Maire indique que le traiteur recommandé pour proposer une paëlla lors de la manifestation du 14 juillet est très prisé, et qu'il convient, si on souhaite faire appel à lui, le réserver dès maintenant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réserver dès maintenant le Genty Traiteur pour le 14 juillet 2015.

La séance est levée à 20 h 30

Marc JAUDAUX	Jocelyne LONJARET	FOLLEA Valérie	POLO Isabelle
Benoît AUBERT	Dominique CAIRE	Thibaut DERUELLE	Denis GARREAU
Jean-Paul MASSON	Florence ADENOT	TREPOST Hervé	